



PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT D'ETAT CHARGÉ DE L'EGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Comment prendre en charge les auteurs des violences ?

Pendant trop longtemps, nous avons considéré qu'écarter et punir les auteurs des violences suffirait.

Mais la lutte contre les violences conjugales ne peut s'arrêter à cela, cela suppose de travailler sur l'acceptation, la gestion des émotions, les éventuelles addictions (alcool, cannabis), et de se faire soigner si nécessaire. Un immense chantier pour lequel il est temps de réagir !

Car ne l'oublions jamais, les premiers responsables des violences, ce sont leur auteurs.

Il s'agit évidemment d'un enjeu central du Grenelle des violences conjugales.

Il existe aujourd'hui de rares foyers d'accueil comme l'Altérité de Besançon ou le Home des Rosati à Arras. Et quelques associations de suivi de contrôle judiciaire ou d'accueil thérapeutique, mais avec de grosses disparités régionales, avec par exemple aucun dispositif dans l'Ouest ou les métropoles de Lyon et Bordeaux.

L'un des enjeux du Grenelle des violences conjugales est l'harmonisation des dispositifs et des pratiques sur tout le territoire.

Tous les experts soulignent la grande efficacité des dispositifs d'accompagnement psychologique, qui permettent de faire chuter le taux de récurrence des violences conjugales d'environ 50% à 20%.

En visite au centre Home des Rosati d'Arras il y a quelques semaines, j'ai été convaincue par le travail mené par les équipes des psychologues du Pôle Clotaire de l'association SOLFA intervenant auprès des hommes auteurs. Ces derniers peuvent bénéficier à la fois de suivis individuels mais aussi d'une session de programme, animés par une psychologue et une éducatrice spécialisée. De plus, les éducateurs accompagnent les auteurs dans leurs démarches socio-professionnelles et médicales mais aussi dans la gestion du quotidien (tâches ménagères par exemple).

L'État va donc cofinancer dans chaque région d'ici 2022 deux centres de prise en charge des auteurs de violences, **sur la base d'une charte commune visant à homogénéiser les pratiques professionnelles et à permettre une mise en réseau des structures de prise en charge.**

Ces interventions sont les suivantes :

- Des actions de responsabilisation des auteurs de violences conjugales, sur décision du parquet en pré-sentenciel ou du TGI en post-sentenciel, ou même par démarche volontaire : prise en charge individuelle et collective.
- L'hébergement des auteurs de violences conjugales en situation de précarité ou en demande d'hébergement d'urgence

Pour cela, nous débloquons près de deux millions d'euros, permettant de soutenir des projets portés par des associations et des collectivités.

Cet appel à la mobilisation est lancé dès maintenant.

La lutte contre les violences conjugales passera également par le traitement des auteurs !

Nous vous invitons, dès à présent, associations, collectivités, fondations à demander vos dossiers de candidatures en écrivant à cette adresse : dgcs-grenelle@social.gouv.fr